

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSIGNY

SEANCE DU 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du vingt-sept février, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Etaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{ème} adjoint, LEPINE Eliane 3^{ème} adjoint, BERGER Pascal, 5^{ème} adjoint, GAUDARD Jean, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, LAMOUREUX Martine, CHASSIN Murielle, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien, LOMBARD Daniel, VOISIN Didier, BOUTRY Elisabeth.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme SIMON Monique, excusée, donne pouvoir à Mme BERNARDIN Jocelyne.
Mr QUILLIER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr JARDIN André.
Mme SALIGNAT Nadine, excusée, donne pouvoir à Mme LAMOUREUX Martine.
Mme MICHEL Michelle, excusée, donne pouvoir à Mr LOMBARD Daniel.

Secrétaire de séance : Mme BIRON Christiane.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – **PRESENTS ou REPRESENTES** : 19

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 février 2020, sans formuler de remarques particulières.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Le Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 budget local commercial, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BIDGET LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	13 759.54	
	Réalisé :	13 526.02	
	Reste à réaliser :		0.00

Recettes :	Prévu :	13 759.54	
	Réalisé :	6 759.54	
	Reste à réaliser :		0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	25 116 .81	
	Réalisé :	196.47	
	Reste à réaliser :		0.00

Recettes :	Prévu :	25 116.81	
	Réalisé :	25 052.81	
	Reste à réaliser :		0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 766.48
Fonctionnement :	24 856.34
Résultat global :	18 089.86

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 05 mars 2020,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 839,53
- un excédent reporté de :	16 016,81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 856,34
- un déficit d'investissement de :	6 766,48
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	6 766,48

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	24 856,34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 766,48
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 089,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 766,48

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
 Le Maire,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 budget Lotissement de la Maurance, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	52 450.00	
	Réalisé :	7 401.00	
	Reste à réaliser :		0.00
Recettes :	Prévu :	52 450.00	
	Réalisé :	0.00	
	Reste à réaliser :		0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	52 450.00	
	Réalisé :	7 401.00	
	Reste à réaliser :		0.00

Recettes :	Prévu :	52 450.00	
	Réalisé :	7 401.00	
	Reste à réaliser :		0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 7 401.00
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	- 7 401.00

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 05 mars 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 450,00
- un déficit reporté de :	3 450,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	7 401,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	7 401,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **7 401,00**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNE :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Le Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 budget commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes, Mr le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 560 656.00
	Réalisé :	1 015 786.84
	Restes à réaliser :	265 007.20
Recettes :	Prévu :	1 560 656.00
	Réalisé :	774 402.33
	Reste à réaliser :	259 355.19

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 552 920.00	
	Réalisé :	1 080 049.76	
	Reste à réaliser :		0.00
Recettes :	Prévu :	1 552 920.00	
	Réalisé :	1 598 137.38	
	Reste à réaliser :		0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 241 384.51
Fonctionnement :	518 087.62
Résultat global :	276 703.11

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 05 mars 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	229 945.44
- un excédent reporté de :	288 142.18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	518 087.62

- un déficit d'investissement de :	241 384.51
- un déficit des restes à réaliser de :	5 652.01
Soit un besoin de financement de :	247 036.52

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	518 087.62
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	247 036.52
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	271 051.10

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **241 384.51**

POINT SUR LE LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Mr le Maire laisse la parole à Mr GAUDARD Jean, conseiller municipal délégué aux travaux, pour expliquer la notice de présentation du lotissement de la Maurance. Cette notice sera annexée au dossier de demande de permis d'aménager qui sera déposé par la société ADAGE, géomètres-experts à Moulins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la notice de présentation du lotissement de la Maurance et autorise la société ADAGE a déposé la demande de permis d'aménager.

Mr GAUDARD indique que le dossier loi sur l'eau est repoussé d'une année à cause de la sécheresse.

CHOIX DU CANDIDAT A LA CONSTRUCTION D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir entre le groupe GENERALE DU SOLAIRE et le groupe PHOTOSOL pour la construction d'un champ photovoltaïque au lieu-dit L'Etang d'Eté à Lusigny. Chaque candidat a fait une présentation du projet en séance de conseil municipal.

Le conseil municipal procède aux votes :

- 11 voix pour le groupe PHOTOSOL.
- 4 voix pour le groupe GENERAL DU SOLAIRE.
- 4 abstentions. Mr LOMBARD Daniel signale qu'il s'abstient mais il est favorable au projet.

Après en délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour de choisir le groupe PHOTOSOL pour la construction d'un champ photovoltaïque au lieu-dit L'Etang d'Eté à Lusigny et autorise Mr le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Mme PAGE Claudine, proposant à la commune de Lusigny d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 808 d'une superficie de 1 09 86 m², située à côté du lotissement le Clos des Goths appartenant à la famille PAGE pour un montant de 12 € le m² soit 131 832 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une offre plus faible, à savoir 5 € le m².

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

NEANT

XXXXXXXX

TOUR DE TABLE

Jocelyne BERNARDIN

- signale à Mr LOMBARD Daniel que suite à la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2020, l'audit et le budget prévisionnel du Centre Social ont été demandés. Le Centre Social ne communiquera pas ces informations. Eline SAUVAGE prendra directement contact avec Mr LOMBARD Daniel.
- signale que le centre de loisirs des vacances de février s'est bien passé. Le thème était la musique. Une fréquentation satisfaisante avec quelques malades.
- informe qu'une réunion du Centre Social aura lieu le 23 mars 2020 pour la préparation du centre aéré des vacances d'été.

Jean GAUDARD

- Informe qu'il aura rendez-vous avec Moulins Communauté pour 2 tampons à remettre à niveau rue d'Enfer. C'est un réseau unitaire, donc de la compétence de Moulins Communauté.

Pascal BERGER

- signale que les toilettes garçons de l'école élémentaire seront bientôt en service. Il faut réfléchir au planning pour le ménage de ce bâtiment. Ils ne seront pas mis à disposition pour l'instant.
- informe qu'au niveau du SIVOM Sologne Bourbonnaise, il y aura une augmentation du prix de l'eau pour 2021 de 1%.

Didier VOISIN

- fait part de l'installation de l'alarme anti intrusion à l'école élémentaire, il informera Mme la Directrice sur son fonctionnement.
- signale que l'entreprise THIVENT interviendra le vendredi 06 mars (s'il ne pleut pas) pour réaliser l'émulsion devant la mairie.

Sébastien JOLY

- Fondation du Patrimoine : La souscription reste ouverte pour les dons. A ce soir, les dons s'élèvent à 5475 euros. A cela s'ajoutera la somme de 5000 euros, attribué par la Fondation elle-même, qui a retenu le projet de restauration comme étant remarquable. Le chantier de restauration sera également présenté, probablement au cours du mois d'avril, au club des mécènes de la Fondation du Patrimoine. Composé de chefs d'entreprises, il peut retenir certains dossiers présentés et attribuer une aide variant de 1000 à 10 000 euros.

- informe qu'il a assisté à la pose de la première pierre du bâtiment logistique de stockage de la société PRO'INOV, filiale du groupe ACTURA, spécialisé dans l'agrofourniture. Le chantier devrait être terminé en octobre 2020. Il faudra interroger les services du Conseil départemental de l'Allier pour connaître le plan de circulation concernant les accès au Logiparc 03 qui concernera la commune de Lusigny.

- signale que le maire de Besson, Frédéric Verdier, se propose d'intervenir devant le Conseil municipal de Lusigny, pour faire part de son projet de parc photovoltaïque sur sa commune, gérée également par l'entreprise PHOTOSOL. Des visites des sites de Chézy (SICTOM Nord-Allier) et de Gennetines pourront également être organisée en présence du personnel de PHOTOSOL.

- SICTOM Nord-Allier : Une visite de centre de tri départemental Allier Tri est prévue le mardi 24 mars à 18 heures. Merci de prendre attache auprès de Sébastien Joly pour s'inscrire car les places sont limitées à trente personnes.

Hubert DEGRANGE

- Demande si la musique a obtenu des clefs supplémentaires des loges de la salle polyvalente. Il avait fait une demande mais n'a pas eu de réponse. Mr VOISIN lui indique que ce sont des clefs sécurisées et qu'il faut une carte pour les reproduire. Mr le Maire demande qu'un rendez-vous soit fixé avec Mr RAYNAUD Jean-Luc pour ce problème de clefs.
- signale qu'il n'y a pas d'uniformité concernant les trottoirs sur l'ensemble des rues de Lusigny.

Daniel LOMBARD

- Informe qu'il souhaiterait que le SIVOM Sologne Bourbonnaise change son mode de facturation pour l'eau. Plus on consomme, moins l'eau est chère. Il faudrait instituer un tarif dans l'autre sens pour les particuliers. Proposition d'une facturation moins chère au m3. Ce serait une démarche intéressante pour inciter les consommateurs à consommer moins d'eau.
- Parc logistique : aucun retour économique, le trafic va s'amplifier.
- demande des précisions concernant le document envoyé par mail pour les photovoltaïques de l'école maternelle : pas de redevance en 2011 et 2012.
- demande la réouverture du Chemin des Violettes suite aux travaux de réhabilitation de la mairie. Mr le Maire informe qu'un devis a été demandé pour clôturer la cuve fioul. L'aménagement du terrain sera prévu au budget 2020.
- souhaite longue vie à la commune de Lusigny pour l'avenir qui vient.

Jacques FRADIN

- informe qu'il a participé le 21 février à une réunion avec Mr QUILLIER, Mr VOISIN et Mr DUCHER du District de l'Allier de Football pour le classement du stade. Mr DUCHER transmettra son rapport.

Mr le Maire remercie les anciens élus pour leur engagement. L'opposition au sein du conseil a été constructive. Il y a eu une excellente ambiance des réunions.

La séance est levée à 21 h 45.